

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 octobre 2020

**Commune de
PAULHAN**

N° 2020/10/30

Date de la convocation	06/10/2020
	<u>Votes : 26</u>
Présents : 20	Pour : 26
Absents : 1	Contre : 0
Représentés : 6	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et le quinze octobre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GUERIN Grégory, GASC Carine, JAURION Léon, PONCE Véronique, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed.

Etaient Absents : MM. JAM Thierry.

Procuration : - Mr GASC Georges à Mme GASC Carine
- Mme CAMPOY épouse. LAMBERT Véronique à Mr VALERO Claude
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr JAURION Léon
- Mr SEBASTIAN David à Mr ALEIX Bertrand
- Mr LAMBERT Marcel à Mr GUERIN Grégory
- Mr DUPONT Laurent à Mme HEREDIA Fabienne

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental –
Aménagement d'une voie verte tranche 4

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20201015-2020-10-30-DE
Date de télétransmission : 22/10/2020
Date de réception préfecture : 22/10/2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux d'aménagement de la voie verte tranche 4. Il rappelle que pour les tranches 1 et 3, la commission permanente du Conseil Départemental du 19/09/2016 a octroyé une aide financière de 73 500€ au titre du programme cyclo tourisme.

Il indique que le coût total des travaux et honoraires de la tranche 4 est estimé à 346 427.00€ hors taxes et peut faire l'objet d'attribution d'aides financières.

Il propose au Conseil Municipal, de solliciter du Conseil départemental l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible pour pouvoir concrétiser cette réalisation.

Il soumet le plan de financement et demande au conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le programme de travaux de la tranche 4 d'aménagement de la voie verte et son plan de financement pour un coût hors taxes de 346 427.00€,
- Sollicite du Conseil Départemental l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à apposer toute signature nécessaire au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20201015-2020-10-30-DE
Date de télétransmission : 22/10/2020
Date de réception préfecture : 22/10/2020